



CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

© Ethos, décembre 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

| | |
|---|----------|
| ATTENTES ET ENGAGEMENTS D'ETHOS | 3 |
| 1. DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL | 5 |
| 2. ENVIRONNEMENT | 6 |
| 3. GOUVERNANCE | 7 |
| 4. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DES AFFAIRES | 8 |



Attentes et engagements d’Ethos

La Charte des achats responsables d’Ethos définit ses attentes à l’égard de ses partenaires commerciaux. Ethos attend notamment que ses partenaires adoptent des pratiques exemplaires sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et qu’ils opèrent dans le respect des normes les plus élevées en matière de conduite des affaires, d’intégrité et de conformité légale. Tous les partenaires commerciaux sont tenus de respecter la présente Charte et d’exiger de leurs propres partenaires, sous-traitants et fournisseurs qu’ils s’y conforment également.

ATTENTES D’ETHOS À L’ÉGARD DE SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

L’un des deux buts d’Ethos est de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

À cet effet, Ethos considère que sa responsabilité ne se limite pas uniquement à ses propres activités et services, mais qu’elle s’étend également à l’ensemble de sa chaîne de valeur.

Ethos s’engage à respecter les normes éthiques les plus strictes dans l’ensemble de ses activités commerciales et attend de ses partenaires commerciaux et fournisseurs qu’ils partagent ses valeurs et fassent preuve de la plus grande intégrité et vigilance professionnelle.

Ethos s’engage notamment à garantir, dans ses propres opérations :

- une utilisation sobre et efficace des ressources, des produits et des services tout au long de leur cycle de vie ;
- une priorité aux achats locaux et aux services de proximité ;
- une collaboration avec des partenaires commerciaux respectant les normes les plus exigeantes en matière de droits humains, ainsi que les principes de responsabilité sociale et environnementale ;
- un accompagnement, dans la mesure du possible, de ses partenaires commerciaux afin de les soutenir dans l’amélioration de leurs impacts ESG.

Les aspects ESG et éthiques sont pris en compte dans les décisions d’achat et dans le choix des prestataires de services. Il est attendu des partenaires contractuels qu’ils veillent à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent ces principes et qu’ils les interrogent et les mobilisent à ce sujet.

Si une préoccupation est soulevée ou si une violation de ces exigences est constatée, Ethos collabore avec le partenaire commercial concerné afin de remédier au problème sur la base d’un plan d’action intégrant un mécanisme d’escalade, tout en se réservant le droit de mettre fin à la relation commerciale en cas d’échec de la démarche.

La Charte des achats responsables se base sur les documents suivants :

- Le pacte mondial des Nations Unies
- Les principes d’Ethos pour l’investissement socialement responsable
- Le code de conduite d’Ethos
- La déclaration d’Ethos sur les droits humains (« Human Rights statement »)
- Le règlement d’Ethos concernant les conflits d’intérêts et les cadeaux
- Les méthodologies d’analyses ESG d’Ethos
- La stratégie climatique d’Ethos

ENGAGEMENT D'ETHOS VIS-À-VIS DE SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

En contrepartie, Ethos reconnaît que sa mission s'accompagne d'engagements clairs auprès de ses partenaires commerciaux. À ce titre, Ethos s'engage envers eux sur les points suivants :

RELATION DE PARTENARIAT ÉQUILBRÉE ET RESPECTUEUSE

- Construire une relation de confiance sur le long terme fondée sur des valeurs telles que l'équité, le respect et la neutralité.
- Éviter toute pratique abusive susceptible de créer un déséquilibre dans la relation commerciale.

CONDITIONS FINANCIÈRES RESPONSABLES

- Respecter les délais de paiement ainsi que les règles légales en vigueur.
- Refuser les clauses ou pratiques financières de nature à créer un déséquilibre significatif au détriment des partenaires commerciaux, notamment les petites et moyennes entreprises.

PROCESSUS D'ACHATS ÉQUITABLES ET TRANSPARENTS

- Sélectionner les partenaires commerciaux sur la base de critères objectifs, connus et compréhensibles.
- Assurer un traitement non discriminatoire des candidats et des offres.
- Refuser tout conflit d'intérêts ou avantage indu (cadeaux, invitations, etc.) et se conformer aux règles internes d'Ethos en la matière.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA RELATION COMMERCIALE

- Intégrer systématiquement des critères ESG dans la sélection, l'évaluation et le suivi des partenaires commerciaux.
- Communiquer de manière transparente les attentes d'Ethos en matière d'ESG et, dans la mesure du possible, accompagner les partenaires dans l'amélioration de leurs pratiques.
- Organiser des échanges réguliers pour partager les bonnes pratiques et faire évoluer ensemble les solutions proposées.

GOVERNANCE ACHATS, ÉTHIQUE ET MÉDIATION

- Mettre en œuvre un processus d'achats clairement établi, qui encadre la relation avec les fournisseurs et assure l'application de bonnes pratiques d'éthique et de conformité.
- Désigner des points de contact identifiés pour les partenaires commerciaux.
- Mettre en place, le cas échéant, des dispositifs de médiation ou de gestion des différends afin de traiter rapidement les litiges et de préserver une relation de confiance.

Les partenaires commerciaux peuvent contacter Ethos pour toute question ou préoccupation à l'adresse email suivante : info@ethosfund.ch

ÉVALUATION DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Ethos se réserve le droit de mettre en place des processus d'évaluation réguliers de ses partenaires commerciaux, fondés sur des critères sociaux, environnementaux et éthiques, en complément des critères économiques et techniques habituels. Cette évaluation peut notamment prendre la forme :

- de questionnaires ;
- d'audits internes ou réalisés par des tiers ;
- de l'utilisation de plateformes de notation ESG ou de dispositifs de veille active des controverses ;
- de plans d'amélioration lorsque des écarts sont identifiés.

Ethos attend de ses partenaires commerciaux une collaboration active, honnête et constructive lors de ces évaluations.

Les résultats de ces évaluations peuvent influencer sur la relation commerciale et, en cas de non-conformité grave ou persistante, entraîner la suspension ou la cessation de la relation contractuelle.

1. Droits humains et conditions de travail

Le respect des droits humains, du droit du travail ainsi que la diversité et l'inclusion constituent un pilier fondamental de la stratégie de durabilité des entreprises. Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adoptent une politique transparente et publique, démontrant que ces enjeux sont identifiés et traités de manière exemplaire.

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCÉ

Les partenaires commerciaux respectent les normes nationales et internationales en vigueur en matière de travail des enfants et du travail forcé. Ils appliquent systématiquement la norme la plus stricte. Ils ne font aucun recours au travail des enfants et respectent l'âge minimum pour l'emploi tel que fixé par la convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les partenaires commerciaux s'assurent également qu'aucune forme de travail forcé ou obligatoire n'est pratiquée dans leurs opérations ou celles de leurs sous-traitants.

DISCRIMINATION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils ne pratiquent et ne tolèrent aucune forme de discrimination, qu'elle soit basée sur l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion ou le handicap. Dans la mesure du possible, Ethos encourage ses partenaires commerciaux à veiller à l'équilibre des genres lors du recrutement de leur personnel et dans les nominations au sein des instances dirigeantes. Ethos s'attend à ce que ses partenaires commerciaux développent une gestion et des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine et des droits sociaux.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils garantissent la santé, la sécurité et le bien-être au travail. L'intégrité physique et psychique du personnel doivent être garanties. Aucune forme de harcèlement doit être acceptée, quelle qu'en soit la forme. Tout comportement pouvant être qualifié de harcèlement et de mobbing doit être dénoncé et des mesures efficaces doivent être mises

en place dans le but de promouvoir un environnement de travail respectueux.

TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les réglementations locales en matière de temps de travail et de rémunération. Les membres du personnel doivent bénéficier de conditions de travail et d'une rémunération adéquate qui leur permettent de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

DIALOGUE SOCIAL

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent la liberté d'association et le droit à la négociation collective, permettant au personnel de communiquer librement avec sa direction sur leurs conditions de travail.

MÉCANISMES D'ANNONCE

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils mettent en place un système d'annonce anonyme en cas de violation des principes énoncés ci-dessus.

Ethos privilégie les produits et les prestataires qui portent les labels et certifications suivants parce qu'ils assurent une bonne couverture d'enjeux sociaux clés.

- B Corp
- ISO 26000
- Great Place to Work

2. Environnement

Ethos met en œuvre toutes les mesures possibles pour réduire son empreinte carbone et environnementale. À cet effet, il est important pour Ethos de collaborer avec des partenaires commerciaux qui partagent les mêmes valeurs et qui mettent en place des mesures pour limiter et réduire leur empreinte carbone, ainsi que leur impact sur l'environnement et la biodiversité. Ethos s'engage continuellement auprès de ses partenaires commerciaux pour qu'ils adoptent une politique transparente et publique, démontrant que ces enjeux sont identifiés et traités de manière exemplaire.

GESTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE, DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils mettent en place des systèmes de gestion environnementale visant à identifier, évaluer, prévenir et réduire les impacts environnementaux négatifs de leurs activités. Cela inclut le respect des lois et réglementations en vigueur concernant la protection de l'environnement, de la biodiversité et du climat.

Ethos privilégie les partenaires commerciaux qui calculent leurs émissions de gaz à effet de serre et mettent en œuvre des actions pour réduire leur empreinte carbone, leur consommation d'eau et d'autres ressources naturelles.

À cet effet Ethos encourage ses partenaires commerciaux à mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes et à se fixer des objectifs de réduction ambitieux et alignés sur l'Accord de Paris.

Ethos se tient à disposition de ses partenaires commerciaux pour les orienter vers des méthodes de calcul adaptées.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RÉUTILISABILITÉ

Ethos définit l'économie circulaire selon les critères suivants : l'utilisation de matériaux recyclés ou biosourcés produits de manière durable comme intrants pour les produits ; la possibilité de retourner les produits pour les réutiliser, les réparer, les récupérer ou les recycler pour qu'ils durent plusieurs cycles de vie et que la quantité globale de déchets soit réduite.

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils intègrent le plus possible des principes d'économie circulaire dans leur chaîne de production.

EMBALLAGES

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qui utilisent du plastique dans leurs produits ou pour emballer leurs produits qu'ils aient ou mettent en place une stratégie de réduction et d'élimination du plastique.

Dans la mesure du possible, Ethos privilégie les fournisseurs locaux ainsi que les circuits courts et responsables.

Ethos privilégie les produits et les prestataires qui portent les labels et certifications suivants parce qu'ils assurent une bonne couverture d'enjeux environnementaux clés.

- B Corp
- EcoEntreprise
- ISO 14001
- SBTi
- Participation au CDP

3. Gouvernance

Ethos considère que le respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise constitue un pilier essentiel du bon fonctionnement et de la solidité à long terme d'une entreprise. Elle permet d'assurer une gestion rigoureuse et responsable, en particulier face aux risques éthiques, environnementaux et sociaux. Ethos est convaincue que seule une gouvernance solide et transparente contribue de manière déterminante à la pérennité de l'entreprise, à la protection des droits de ses parties prenantes et à l'établissement de relations durables, équilibrées et fondées sur la confiance.

COMMUNICATION TRANSPARENTE

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils mettent en place des mécanismes de gouvernance robustes, fondés sur la transparence, l'intégrité et la responsabilité, et qu'ils s'engagent activement en faveur d'une communication ouverte avec toutes leurs parties prenantes.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils veillent à avoir des compétences équilibrées au sein de leurs conseils, que l'indépendance, la diversité et la disponibilité des administrateurs et administratrices soient suffisantes, que le conseil soit régulièrement renouvelé et qu'une gouvernance sur la durabilité soit mise en place. Ethos encourage ses partenaires à établir une claire séparation des pouvoirs entre le conseil d'administration et la direction générale.

POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES INSTANCES DIRIGEANTES

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils veillent à ce que la rémunération de leurs instances dirigeantes respecte non seulement les lois et réglementations en vigueur, mais qu'elle soit également cohérente avec les principes d'une gouvernance éthique et transparente pour contribuer au renforcement de la confiance avec toutes les parties prenantes de l'entreprise.

RESPONSABILITÉ FISCALE

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils aient une stratégie fiscale responsable et qu'ils s'engagent à payer leurs impôts là où la valeur et la substance économique sont générées.

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils évitent tout transfert de bénéfices à l'international, dans des juridictions à la fiscalité avantageuse.

RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les plus hauts standards en matière de traitement et de protection des données, qu'ils n'aient strictement aucun recours à toute activité sensible liée au numérique, qu'ils assurent une transition sociale juste et responsable et qu'ils contribuent à réduire l'empreinte environnementale des technologies numériques qu'ils utilisent.

Ethos demande à ses partenaires commerciaux que les pratiques suivantes soient respectées :

- La protection des données contre un emploi abusif en prenant des mesures organisationnelles et techniques appropriées.
- La mise en place de mesures de veille à l'intégrité, à la disponibilité et à la confidentialité des données de manière générale et renforcées s'il s'agit de données sensibles.
- La mise en place d'une transparence complète sur la façon dont le partenaire traite les données personnelles, facilement accessible et sur le site internet.
- L'interdiction du traitement des données à caractère personnel révélant l'origine raciale, les opinions politiques ou les convictions religieuses ou autres, ainsi que toutes les données à caractère personnel concernant la santé ou la vie sexuelle ou le casier judiciaire, à moins que ce traitement ne soit régi par les garanties qui auraient été appliquées en vertu des lois.
- Les partenaires commerciaux sont tenus de conserver les informations partagées par Ethos en sécurité et ne les utilisent que dans le cadre fixé avec eux.

Ethos invite ses partenaires commerciaux à mettre en place un code de responsabilité numérique ainsi que des principes éthiques d'utilisation de l'intelligence artificielle.

4. Éthique et intégrité des affaires

Ethos respecte strictement les lois et règlements applicables en Suisse et à l'international, ainsi que les codes de bonne pratique liés à ses activités. Elle adopte une démarche transparente vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes et agit avec intégrité sur les marchés où elle opère, en appliquant les normes les plus exigeantes en matière de concurrence, de prévention de la corruption, de gestion des cadeaux et de délit d'initié.

RESPECT DES LOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN VIGUEUR

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent strictement les lois et règlements en vigueur en Suisse et à l'étranger. Par ailleurs, Ethos privilégie les partenaires qui ont mis en place des systèmes qui permettent de garantir le respect des lois.

TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

Ethos attend de ses partenaires commerciaux un haut niveau de transparence quant à leurs pratiques et à leurs chaînes d'approvisionnement, afin de s'assurer qu'ils partagent les mêmes valeurs qu'Ethos. À ce titre, ils doivent fournir des informations suffisantes pour permettre la traçabilité des chaînes de valeur des produits ou services qu'ils proposent.

CONCURRENCE

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent strictement les lois interdisant les pratiques anticoncurrentielles, telles que la fixation des prix ou le partage de marchés.

CADEAUX, CORRUPTION ET DÉLIT D'INITIÉ

Ethos attend un comportement intègre et exemplaire de la part de ses partenaires commerciaux. À cet effet, ils doivent se conformer aux lois et réglementations anti-corruption en vigueur et mettre en place des mesures pour prévenir et détecter la corruption dans tous les accords commerciaux.

Ils s'engagent également à ne pas offrir ni accepter de cadeaux ou d'avantages, qu'ils soient directs ou indirects,

dans le but d'influencer une décision ou d'obtenir un traitement préférentiel. Par ailleurs, l'utilisation d'informations confidentielles à des fins de gain financier est formellement interdite.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Ethos attend de ses partenaires commerciaux qu'ils veillent à prévenir les conflits d'intérêts et à ne pas donner l'impression que de tels conflits pourraient exister. Lorsqu'une situation de conflit d'intérêt potentiel ou réel ne peut pas être évitée, les partenaires commerciaux concernés l'annoncent et s'assurent que le conflit d'intérêt n'ait pas de répercussion négative sur Ethos.

ALERTES ÉTHIQUES

Ethos encourage ses partenaires commerciaux à mettre en place des mécanismes de signalement permettant à leur personnel et aux partenaires de signaler en toute sécurité des comportements non-conformes aux principes d'éthique ou illégaux.



Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89